



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Les informations de l'étranger sont de médiocre importance.

Les nouvelles de Cattaro se maintiennent bonnes. Le télégraphe porte plusieurs revers au compte des insurgés dalmates. L'insurrection battraient en retraite, non sans troubler par de vives escarmouches le silence des montagnes.

L'arrivée de l'empereur François-Joseph à Routschouck est signalée.

Rien de nouveau en Espagne. Les réunions des députés de la majorité et les conseils de gouvernement se succèdent sans que la question des candidatures au trône avance le moins du monde vers une solution.

Parmi les rumeurs en circulation, la *Epoca* en relate une qui dit que lorsque la rupture de la conciliation aura eu lieu, le régent du royaume adressera un message aux Cortès annonçant qu'il renonce à ses hautes fonctions et qu'il veut rentrer dans la vie privée.

La manifestation électorale de Belgique prend décidément, pour le cabinet de M. Frère-Orban, les proportions d'un véritable échec. A Bruxelles, à Anvers, à Liège, à Louvain, partout, sauf à Gand, les candidats dévoués au gouvernement ont été vaincus par les catholiques unis aux libéraux indépendants.

En présence de ce résultat il est impossible qu'une crise ministérielle ne soit pas imminente.

Jusqu'à présent la Russie était la seule puis-

sance qui parût ne pas devoir être représentée à la solennité internationale de l'inauguration du canal de Suez. De là mille sombres commentaires.

La *Gazette de Moscou* apprend cependant, par un télégramme d'Odessa, que le grand-duc Michel et le prince Alexandre de Hesse vont se rendre en Egypte pour assister à ces fêtes.

Il eût semblé bien extraordinaire, en effet, que là où le soleil de Mahomet se dispose à se lever, l'aigle moscovite ne dirigeât point son vol pour le fixer.

En Angleterre, la mort de lord Derby laisse sans chef le parti tory. Déjà des négociations auraient été entamées entre lord Salisbury, lord Elcho, lord Cairns et lord Carnarvon pour recueillir cette succession politique. Lord Salisbury insiste, à ce qu'on assure, pour que la direction du parti tory dans la Chambre des communes soit retirée à M. Disraeli et qu'une fusion ait lieu entre les tories et les wighs modérés.

LA JOURNÉE DU 26 OCTOBRE.

Voilà une journée devenue historique à peu de frais ! Nos lecteurs savent déjà que le calme le plus parfait n'a cessé de régner sur tous les points de Paris, et que la physionomie de la capitale a été ce jour exactement ce qu'elle avait été la veille et ce qu'elle est aujourd'hui.

Ce n'est guère que vers une heure, lorsque le ciel s'est légèrement éclairci, que quelques badauds ont commencé à se diriger vers la place de la Concorde, où des mares de boue n'offraient du reste à ceux qui avaient la velléité de stationner que la perspective peu allé-

chante de rhumes de cerveau ou de refroidissements. Aussi, n'y avait-il point, à proprement parler, d'attroupements formés, et, sans les deux épisodes que nous allons raconter, la place de la Concorde n'aurait en rien mérité d'être le but du pèlerinage des désœuvrés.

Il était une heure : un vieillard à longue barbe blanche, à physionomie assez excentrique, vêtu d'une ample redingote bleue, la cravate dénouée, les cheveux tombant dans le dos, et que l'on avait remarqué, depuis onze heures du matin, se promenant du côté de la terrasse de l'Orangerie et consultant de temps en temps sa montre, est venu gravement se placer au pied de l'obélisque; puis, après en avoir fait une dizaine de fois le tour, il a montré d'un geste solennel le palais Bourbon et a tiré de sa poche un papier jaunâtre, comme s'il allait prononcer un discours.

Il n'en a pas fallu davantage, on le comprend, pour qu'il se formât un cercle de curieux autour de ce personnage, qui a été immédiatement reconnu pour être M. Gagne; c'était en effet le poète archiunitéiste qui, fidèle à son engagement, venait, sur la place de la Concorde, proclamer la déchéance du Corps-Législatif.

Après avoir toussé et réclamé le silence, M. Gagne, qui possède un organe que lui envieraient bien des basses-tailles, s'est mis à déclamer, d'une voix de stentor, un manifeste poétique qui se termine ainsi :

Il faut extirper tous les cors,
Y compris le Corps-Législatif.

Une explosion de rires, mêlés de huées, n'a pas permis à M. Gagne d'en dire davantage; il

s'apprêtait cependant à continuer sa manifestation, lorsqu'un brigadier et un sergent de ville, fendant le groupe des curieux, sont venus inviter le poète à cesser ses déclamations en plein air. La vue des représentants de la force publique a visiblement ému M. Gagne, qui, après avoir essayé quelques timides protestations, s'est décidé à se retirer. Il s'est engagé sur le quai des Tuileries, s'appuyant sur le bras d'un jeune homme qu'on nous a dit être un journaliste, et suivi par une trentaine de curieux. Par moments il se retournait en disant : « Si j'ai tenu à venir aujourd'hui sur la place de la Concorde, c'est que j'entends qu'on sache que je ne suis pas un poltron comme MM..... » Ici des noms propres que nous ne pouvons citer.

Peu de temps après cette petite scène, un groupe compact de personnes s'est formé à l'angle de la place de la Concorde, près de la terrasse de l'Orangerie, en poussant des clameurs. Nous nous sommes approché, et nous avons distingué les cris de : *Vive l'Empereur !*

C'était, en effet, l'Empereur qui, accompagné du général de Montebello, était sorti du château et arrivait sur la terrasse de l'Orangerie, où il s'est promené pendant un quart d'heure environ. L'Empereur portait un paletot noir et un pantalon marron; il tenait à la main une petite canne en jonc.

Les cris de *Vive l'Empereur !* s'accroissant de plus en plus, Napoléon s'est découvert à différentes reprises; puis, après avoir jeté un dernier regard sur la place de la Concorde et sur le quai des Tuileries, l'Empereur a remonté la terrasse du bord de l'eau et est ren-

PROUILLÉTON.

44

L'ENFANT TROUVÉ,

PAR ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT - MAJOR.

(Suite.)

Il y eut un instant de silence, pendant lequel Mathurin Cazeaux contemplait Bénédicte, tandis que Bénédicte remarquait avec une sensation pénible que son père adoptif avait étrangement vieilli et qu'il portait des vêtements en lambeaux.

En réalité, le pauvre homme offrait l'aspect d'un vieillard et d'un mendiant. Son crâne s'était dénudé, quelques touffes de cheveux blancs retombaient sur ses épaules, ses yeux étaient caves, ses joues creuses, son corps maigre et osseux. Des haillons composaient seuls son costume, mais ces haillons n'avaient presque pas de taches; ils étaient visiblement produits par l'insulte des buissons plutôt que par la pauvreté. En somme, à travers cette misère apparente et cette sénilité précoce, une

certaine expression de vigueur décelait dans l'ancien fermier de la Bénardière plus de force et de santé qu'il n'en avait quelques années auparavant.

— Ainsi, je ne me trompais pas ! s'écria-t-il. Je revois Bénédicte ! Je retrouve le fils que nous aimions tant ! Ah ! Dieu soit loué ! Et comme il a prospéré ! comme il a fait un beau chemin dans la vie ! Est-ce qu'il pouvait en être autrement ? Un garçon si bien doué, et qui était devenu si vite un savant ! Un pauvre père qui en eût remontré pour l'instruction à plus d'un grand seigneur. Bonté du ciel ! que je suis donc heureux d'avoir pu l'embrasser une fois encore avant de mourir, le cher enfant !

L'excellent homme, en parlant ainsi, avait de grosses larmes dans les yeux. Bénédicte lui prit les mains; il le fit asseoir sur l'herbe au bord de l'eau, et, s'asseyant à côté de lui, il lui dit d'une voix où la tendresse le disputait à la commisération :

— Et moi aussi, je me sens le cœur tout joyeux de vous avoir pressé contre ma poitrine. Je n'espérais pas que ce bonheur m'arriverait sitôt... Mais en même temps, reprit-il, je suis tout triste de vous rencontrer dans l'état de délabrement où vous semblez réduit. Qu'est-il donc arrivé ? Est-ce la guerre civile qui vous a mis en cette extrémité ? Hélas ! il est évident que l'infortune s'est cruellement appesantie sur vous. Hâtez-vous

de me dire vos chagrins; apprenez-moi la cause de vos malheurs, afin que je sache si je puis vous venir en aide et vous consoler.

— Tout est irréparable dans les coups dont le sort m'a accablé, répondit lugubrement le père Cazeaux. Laissez-moi, mon cher Bénédicte, vous en faire juge.

— Autrefois, mon père, interrompit le capitaine, votre langage était moins cérémonial avec moi. Pourquoi ne me parlez-vous pas comme autrefois ?

— Parce que vous n'êtes plus un simple paysan, mon fils; parce que vous êtes mon supérieur par le savoir et par le rang. Je dois maintenant vous montrer du respect.

— C'est une erreur, mon père, vous ne me devez que de l'affection. Quand bien même je serais général, il n'y aurait rien de changé entre nous. J'exige donc que vous m'adressiez la parole exactement comme vous le faisiez au temps où je menais pâtre vos troupeaux.

— Je n'oserais pas, mon brave enfant ! Mais, puisque tu le veux, je t'obéis... Ai-je besoin de te dire, poursuivit-il, que durant plusieurs années après ton départ, nous n'avons eu qu'à nous louer de notre existence à la Bénardière : elle était douce et souriante au-delà de nos souhaits. Un fermage modéré, quelques bonnes récoltes, un courage qui redoublait, une santé de jour en jour raffermie, voilà de quoi se composait la

vie que nous menions. Ajoute à cela que nos économies s'augmentaient parfois de certaines petites sommes que nous envoyait, d'abord d'Amérique, puis de Paris, un excellent garçon qu'il est inutile de te nommer.

Cet argent béni, qui occasionnait sans doute plus d'une privation au soldat, nous le recevions avec une sorte de recueillement pieux, et nous le baisions comme une relique. Mais ce qui surtout nous rendait bien heureux, c'était la lettre qui accompagnait chaque envoi. On lisait et on admirait. On relisait et on pleurait. Ah ! c'est que cela était bien beau et bien émouvant, ce que tu nous écrivais ainsi, mon Bénédicte ! Cela nous élevait un peu l'esprit, et cela nous attendrissait aussi le cœur.

Nous ne comprenions pas toujours du premier coup les grandes idées que tu exprimais si clairement d'ailleurs, touchant les droits de l'homme et les devoirs du citoyen, l'indépendance des nations et la souveraineté des peuples; mais M. Mathieu nous aidait de son intelligence et alors nous étions frappés de la justesse de tes pensées, ainsi que de l'enthousiasme de tes sentiments. Par exemple, nous n'avions jamais recours à personne quand il s'agissait de bien sentir tout ce qu'il y avait de bon, d'affectueux, d'émouvant dans les souvenirs et les vœux que tu adressais à chacun de nous. Personne n'était oublié. Tout le monde avait sa part d'embrassements, même Castor et Pollux. Aussi ces intelligentes

tré au château par les appartements du Prince Impérial.

Les curieux ont, dès lors, commencé à se disperser. Vers trois heures, un groupe d'ouvriers, quelque peu avinés, s'est dirigé par le pont de la Concorde sur le palais Bourbon, en chantant et en bousculant quelques passants; il a été facilement dispersé par quelques sergents de ville.

Ceux-ci étaient d'ailleurs en très-petit nombre sur la place de la Concorde et aux abords du Corps-Législatif; c'est à peine si nous en avons compté vingt ou vingt-cinq.

A quatre heures, le quartier des Tuileries avait complètement repris son aspect ordinaire. Comme d'habitude, quelques députés entraient au Corps-Législatif; d'autres en sortaient. Nous avons remarqué MM. Guyot-Montpayroux, Bournat, de Guilloutet, Darblay, Calley-Saint-Paul, Dugué de La Fauconnerie et Dréolle.

Aucun membre de la gauche radicale n'a paru au Palais-Bourbon. MM. Garnier-Pagès et Jules Ferry sont venus, vers midi, faire un tour sur la place de la Concorde, mais ils n'ont pas dépassé le pont. M. Garnier-Pagès avait la moitié de la figure enfouie sous un épais cache-nez, comme s'il eût voulu éviter d'être reconnu. M. Magnin a fait, lui aussi, une courte apparition sur la place de la Concorde, mais beaucoup plus tard.

A la tombée de la nuit, nous avons rencontré M. Léon Gambetta sur le boulevard de la Madeleine, mais il est revenu sur ses pas à la hauteur de la rue Royale. M. Ernest Picard a fait de même.

Signalons encore parmi les personnages qui ont été vus autour de l'obélisque, M. le duc de Persigny et M. Prévost-Paradol qui, du haut de son cheval, a inspecté assez longtemps les abords du Corps-Législatif.

Quant aux autres quartiers, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ils sont restés complètement paisibles. Les boutiques étaient ouvertes, et, dans tous les ateliers, les ouvriers travaillaient comme s'il n'eût jamais été question de manifestation populaire.

Aucun déploiement de forces militaires n'a eu lieu; seulement, par mesure de précaution, les troupes étaient consignées dans les casernes d'infanterie; dans les casernes de cavalerie, les chevaux étaient sellés et prêts à être montés; quelques postes, notamment dans les quartiers excentriques, avaient été doublés.

Le calme, qui n'a pas cessé de régner dans la journée, ne s'est pas démenti le soir, contrairement aux prévisions de certains esprits pessimistes. Pas le moindre rassemblement n'a été signalé aux abords des endroits où se tiennent d'habitude les réunions publiques.

Voici, d'ailleurs, la preuve la plus péremptoire de la tranquillité dont a joui Paris mardi: une seule arrestation a été faite. Un

individu s'est avisé d'interpeller le poste du ministère de la marine en débitant toutes sortes d'injures. Invité à se taire, il a refusé, et deux sergents de ville l'ont emmené. Sa démarche laissait supposer qu'il s'était livré à de trop copieuses libations.

En résumé, nous sommes heureux de le dire en terminant, cette journée, dont l'approche causait tant d'appréhensions, s'est déroulée de façon à donner de légitimes espérances à ceux qui attendent le triomphe définitif de la liberté du progrès fait dans les masses pour le respect de l'ordre et de la légalité.

(La France).

Un télégramme de Marseille, en date du 26 à trois heures vingt-cinq minutes du soir, nous apprend que les postes avaient été doublés et les sergents de ville consignés. Mais la tranquillité a été parfaite et aucune manifestation n'a eu lieu.

Voici la conclusion d'un article du *Journal des Débats*, sur les résultats de la liberté de la presse et de la liberté des réunions, dans la période que nous venons de traverser:

« L'expérience n'est-elle pas concluante? La liberté presque complète de la presse et de la parole dont nous jouissons en fait et non en droit, n'agit-elle pas mieux que ne pourrait le faire la compression la plus rigoureuse pour écarter les dangers d'une révolution? »

« Il y a vingt ans, la réaction contre les insanités de la démocratie socialiste ne s'est faite qu'après la catastrophe, et il a fallu réprimer une insurrection sanglante pour rendre à la nation la libre possession d'elle-même. Aujourd'hui, la réaction se fait avant la crise; l'opposition libérale se sépare de ces étranges auxiliaires qui prétendaient lui dicter brutalement la loi; et la démocratie socialiste, abandonnée à ses seules forces, apparaît réduite à des proportions plus que modestes. »

« Comme toute minorité violente, elle peut sans doute s'efforcer de provoquer des agitations partielles et temporaires, mais elle ne peut décidément rien de plus. Au lieu de procurer un irrésistible ascendant aux partis extrêmes, la liberté de la presse et de la tribune a contribué, au contraire, à les isoler et à les réduire à une irrémédiable impuissance. »

Tout cela est parfaitement juste. L'essentiel, maintenant, c'est que cette victoire du bon sens public et de l'opinion ne soit compromise par aucune faute du côté du gouvernement.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, le 27 octobre.

Une petite histoire dont on nous garantit l'authenticité:

Un officier supérieur de la marine, désirant

aller à l'inauguration du canal de Suez, fit demander une audience à Sa Majesté. L'Empereur écouta le vice-amiral avec sa bienveillance accoutumée.

« Je voudrais bien, répondit-il, vous accorder, mon cher amiral, la permission que vous me demandez, mais je ne puis. Je ne suis plus rien, moi, maintenant; mes ministres sont tout. Adressez-vous donc au ministre de la marine; quoique cependant je n'ose vous y engager; il vous refusera certainement. Et, en vérité, le moment ne serait peut-être pas très-bien choisi pour vous éloigner... »

La conversation dura longtemps, assez longtemps du moins sur les affaires du pays, sur l'attitude de la Prusse, sur les questions intérieures et extérieures. L'Empereur devint soucieux, et, après avoir écouté son interlocuteur sans l'interrompre, il se prit à dire, en levant la séance: « Pauvre pays! la liberté de la presse le perdra. »

Peut-être la mémoire de celui qui nous a transmis ces paroles les a-t-elle un peu défigurées. Nous croyons, quant à nous, que l'Empereur, dont le sens est si droit, ne méconnaît pas les services que la presse rend au pays en ce moment, que soit la licence dont les journaux irréconciliables donnent tous les jours des preuves lamentables. Mais, nous le répétons, le bon sens public est de tous les juges le meilleur. Ces feuilles ne demandent que le piédestal de la persécution; il serait souverainement maladroit et impolitique de le leur offrir.

Il faut pourtant signaler une note imprimée en gros caractères, en tête d'une nouvelle feuille, dont nous soupçonnons les attaches, sans être encore en droit de les nommer. Cette feuille a nom le *Parlement*, pour rédacteur en chef, M. Grégory Ganesco, et pour administrateur, M. Bravay. Voici cette note:

« Plusieurs généraux de l'entourage de l'Empereur, parmi lesquels le général Leboeuf, ministre de la guerre, et le général Fleury, ont saisi l'occasion du séjour de l'Empereur à Compiègne pour lui représenter les inconvénients et les dangers des attaques et des outrages sans repos ni trêve que se permettent quelques journaux contre la personne du Souverain, contre l'Impératrice et contre le Prince Impérial. »

« Le général Leboeuf, et d'autres généraux pourvus de commandements, ont dit à l'Empereur que, dans l'armée, on s'irritait beaucoup de ces outrages, et que, si le gouvernement n'y mettait pas un terme, il y aurait peut-être lieu de craindre, à la longue, quelque démoralisation dans la portion la plus impressionnable de l'armée. »

« Les ministres ont délibéré à cet égard, et, sans l'opposition de trois d'entre eux, une note eût déjà paru au *Journal officiel*, pour rappeler aux publicistes et aux journaux

qu'il y a une loi qui protège la personne du chef de l'Etat et sa famille contre les injures de la presse. »

Nous attendons pour demain une note qui démente celle-ci, ou, tout au moins, qui l'explique, en invitant le *Parlement* à faire moins de zèle. Nous espérons beaucoup de la prudence et de l'esprit pratique du nouveau directeur de la presse au ministère de l'intérieur, M. Fernand Giraudeau. Le successeur de M. Aylic Langlé cherchera, nous en avons eu des preuves, à éclairer les journaux et à se concilier les écrivains par des procédés courtois.

LES ENTERREMENTS CIVILS.

Nous empruntons au *Figaro* ces réflexions pleines de cœur et de sens sur l'effet que produit l'enterrement isolé de la cérémonie religieuse et fait selon les prescriptions du rituel glacial des libres penseurs:

« Il y a quelques années, on enterrait un pauvre garçon qui avait eu beaucoup d'esprit, mais que la misère, le découragement avaient aigri et fait dérailler. Les anciens abonnés du *Figaro* se rappellent certainement son nom. Il s'appelait Jules Viard. »

« Je ne crois pas qu'il eût rien prescrit au sujet de son enterrement; mais ses amis se refusèrent à conduire son corps à l'église, et l'on s'en fut directement à cette succursale du cimetière Montmartre, qu'on avait ouverte dans la plaine Saint-Denis, et qu'on appelait pittoresquement Cayenne. »

« Il pleuvait à torrents, l'eau avait détrempé les versants de la butte Montmartre; à chaque instant le cortège semblait dégringoler dans la boue. Nous arrivâmes au cimetière, mouillés jusqu'aux os, crottés, grelottants. La fosse attendait sa proie. Les croque-morts prirent la bière, on entendit le grincement des cordes, puis un bruit sourd: c'était fini. »

« Chacun se regardait avec une sorte de stupeur. Allait-on quitter ainsi ce corps qui n'était plus qu'une chair inerte, mais qui avait pensé, aimé, souffert, traversé les devoirs, les douleurs et les joies de l'humanité? Un homme de bonne volonté se proposa pour faire un petit discours. Par malheur, il n'avait pas le don de l'improvisation. Les assistants eurent l'ineffable joie de s'entendre appeler citoyens, ce qui en 1865 n'était pas un mince régal; mais l'orateur n'alla pas plus loin que sa deuxième phrase, et l'on se sépara, le cœur serré deux fois, et par ce silence, et par ces vains mots. »

« Je revins de là, affermi dans cette idée qu'il faut des cérémonies à l'homme, et le convoi de Sainte-Beuve n'a fait que me rendre encore plus entêté sur ce sujet. Nous ne sommes que des animaux, soit! le mot n'a rien qui m'offense, mais en tout cas, nous sommes des animaux pétris d'une pâte plus fine, doués de facultés plus exquises, de besoins plus variés

bêtes devaient-elles tout de suite que leur ami Bénédicte leur envoyait une bonne pensée et semblaient-elles dire, avec de petits cris de joie et de profonds éclairs dans les yeux, qu'elles regrettaient toujours l'ancien pâtre du Bocage qui avait été leur maître et leur compagnon. Ah! c'étaient-là de bons et braves chiens!...

Le père Cazeaux se tut. Son front se rida violemment, son regard devint lugubre, sa bouche eut une crispation de colère. Il parut s'absorber un instant en de navrantes réflexions. Le capitaine, qui s'attendait au récit de quelque catastrophe et ressentait dans l'âme une douloureuse anxiété, n'osait rompre le silence. L'ancien fermier reprit de lui-même avec un visible effort:

— Tout nous réussissait donc à la Bénardière. Nous avions pourtant à nous plaindre des procédés de notre seigneur, le marquis d'Apremont, qui faisait de courtes apparitions dans le pays, escorté de gentilshommes insolents et de courtisanes éhontées. Alors la chasse était menée grand train à travers les semailles et les récoltes; mes prairies et mes guérets étaient ravagés. Je m'indignais, je réclamais une indemnité. On se moquait de mes réclamations, ou bien on m'accablait d'injures, et, si je menaçais de m'adresser à la justice, on me montrait une lettre de cachet, et on m'intimait l'ordre de me taire pour ne pas être jeté en prison. Heureu-

sement ces vexations cessèrent bientôt. Criblé de dettes contractées à Paris, harcelé par des créanciers puissants, le marquis fut obligé de vendre une grande partie de ses biens. La Bénardière et toutes ses dépendances devinrent la propriété d'une famille noble, point fière avec le paysan et pleine de bonté pour nous. Nous en étions là lorsque survint la Révolution. Elle ne changea rien à notre vie calme et laborieuse. C'est à peine même si nous nous apercevions que quelque chose se fût transformé en France. Parfois, cependant, nous entendions nos prêtres, d'une vie privée d'ailleurs si honorable, murmurer et gémir. Ils levaient leurs yeux au ciel, laissaient échapper des larmes, et parlaient tout bas aux gars les plus turbulents des métairies dalentour. Ils maudissaient l'esprit du siècle, ils s'apitoiaient sur les malheurs de la religion et de la monarchie. Si bien qu'un prétexte étant donné, c'est-à-dire l'appel de trois cent mille hommes sous les drapeaux, on prit les armes en Vendée. Dès lors on voulut me contraindre à combattre contre la république. Je refusai net, et même avec indignation. Justin en fit autant. Nous nous rappelions ces belles paroles contenues dans une de tes lettres, mon cher Bénédicte. « Quand la patrie est en danger, toute dissension intestine est coupable, et l'âme de tout bon citoyen doit souhaiter ardemment que l'ennemi du dehors soit vaincu et chassé. » Nous osions,

Justin et moi, proclamer cela au milieu même des insurgés, dans l'espoir de ramener à la raison quelques consciences égarées. Mais il était facile de voir que nous ne convertissions personne, et que notre langage ne réussissait qu'à exciter à notre égard des mécontentements. Plusieurs mois s'écoulèrent néanmoins sans qu'aucune démonstration hostile eût lieu contre nous. Tu le sais, mon fils, le paysan du Bocage est plus exalté que méchant. Nous n'avions pas grand'chose à redouter de lui, à moins que quelques mauvais garnements, disséminés çà et là et bien connus, ne vissent à se réunir et à s'entendre pour s'attaquer à moi et aux miens. Par malheur! ce fut ce qui arriva.

Un jour, j'appris que le marquis d'Apremont avait reparu dans le pays. Il revenait, disait-on, de la basse Vendée, du Marais, où, sous les ordres de Charette, il s'était battu contre les Bleus. J'appris également qu'il était accompagné de ce misérable coquin, nommé Roch Duhoux.

Je ne tardai pas à les apercevoir l'un et l'autre. Une voix intérieure me cria que je devais me défier du maître et du valet. Cependant rien ne sembla confirmer d'abord mes inquiétudes, et je crus que, n'étant plus le tenancier du marquis, ni lui ni son acolyte ne se souciaient de moi.

Durant plus d'une semaine je n'entendis point parler

d'eux. Mais un soir que je m'en revenais avec Justin de la foire de Montaigu, j'entendis, en passant devant une auberge, prononcer mon nom au milieu de sataniques éclats de rire. J'étais à cheval, Justin aussi. Tout surpris, nous approchons des fenêtres du cabaret, et à travers les vitres nous reconnaissons Roch Duhoux qui versait à boire aux plus méchants gars des villages voisins. Nul doute! ils allaient commettre ou ils avaient commis quelque mauvaise action, peut-être même quelque crime. Un tourment irrésistible s'empare aussitôt de notre esprit. « Hâtons-nous! me dit Justin brusquement. — Oui, hâtons-nous! » dis-je à mon tour d'une voix tremblante.

Nos bidets prennent le grand trot. Une heure après, nous arrivions à l'entrée de la plaine au fond de laquelle est située la Bénardière. Il faisait nuit.

Soudain il nous semble voir une lumière rougeâtre au loin, dans la direction de notre ferme.

« — Qu'est-ce que cela? me demande Justin en tressaillant. »

« — C'est le feu! dis-je avec effroi. Il y a quelque chose qui brûle là-bas! »

Et, silencieux, le cœur horriblement serré, nous poussons encore nos chevaux, qui se mettent à galoper. A chaque instant les arbres, les haies, les circuits du chemin dérobent à nos yeux la lueur qui nous paraît

que nos confrères les bœufs et nos congénères les singes.

Animal ou non, l'homme ne vit pas sur la terre comme le chat dans les gouttières et l'oiseau sur la branche. Il naît entouré d'une famille, il s'en refait une autre à son tour, et transmet de génération en génération la chaîne sacrée des responsabilités. Il vit au milieu d'une société dont il accepte les règles, et qui en échange lui garantit la paisible jouissance de certains droits primordiaux.

» Dans son orgueil, il se proclame libre. Libre ! non ! l'homme ne l'est pas, ne le sera jamais. Qu'importe à la majorité la réalisation de quelques abstractions ! Ne garderons-nous pas les chaînes adorées et charmantes de nos passions, de nos désirs, de nos folies ? Libres ! et il faut des lisières à notre enfance, des amours à notre jeunesse, des béquilles à notre vieillesse !... Libres ! et nous avons des créanciers ! Quelle amère plaisanterie !

» Peut-être, poussant la logique jusqu'au bout, pourrait-on discuter le droit qu'on a de se soustraire, mort ou vivant, aux usages de la majorité, et rechercher derrière les convictions des motifs moins élevés ; j'aime mieux m'abstenir, ne sachant rien de respectable comme une croyance.

» Supprimez donc les cérémonies du culte catholique autour de votre cercueil, si vous ne croyez pas en Jésus-Christ, mais remplacez-les par quelque chose !

» Par quoi ? Evidemment je ne demande point l'intervention de l'autorité civile pas plus que je ne voudrais entendre tirer le canon à la naissance de chaque enfant. Les adhérents de la libre pensée et de l'enterrement civil devraient imaginer, non pour le mort, qui, hélas ! n'en a cure, mais pour les survivants, et en vertu de la grande fraternité humaine, un adieu simple et solennel, quelque chose comme l'eau bénite dont les catholiques aspergent la fosse béate.

» Vous dites que ce sont là des puérilités ! Taut pis pour vous si vous êtes sincères, car alors renversant la parole de Téreñce, vous avez dû vous faire un cœur étranger à tout ce qui est humain.

» Renoncez alors aussi à toutes ces commémorations familiales qui, pour chacun de nous, perdu dans l'immensité du monde et la foule des créatures, constituent une histoire intime et touchante.

» Supprimez les fêtes de la naissance et celles du mariage ! repoussez les amis dont vous recontrez le cœur et la main pendant les minutes joyeuses. Supprimez tout, et revêtus de votre philosophie austère, vivez et mourez seuls au milieu du monde dévasté.

» Dans ses *Fragments sur les institutions républicaines*, Saint-Just, le sanglant rêveur, demande que les amis creusent la tombe de leur ami et viennent avec des enfants y semer des fleurs. Ailleurs, il revient à cette idée et de-

mande que les cimetières soient transformés en de riants paysages. Un avant-goût de Méry-sur-Oise.

» Dans le rôle que Saint-Just réservait à l'amitié, il y aurait ceci d'éminemment moral : les méchants ne trouveraient personne pour ordonner leur pompe funéraire.

» J'indique en passant et sans plus insister cette idée, qu'il faudrait creuser et développer ; mais, que ce soit un bouquet d'immortelles, un mot d'adieu, un repas funéraire au besoin, je veux une formule de sociabilité qui rattache les vivants à ceux qu'ils ont aimés et qui les ont quittés pour jamais.

» De quelques paradoxes que vous vous armiez, nous sommes supérieurs aux chiens : c'est parce que les chiens n'enterrent point leurs morts que nous devons enterrer les nôtres avec une pompe austère et des symboles consolants. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* annonce que le conseil d'Etat vient d'être saisi du projet de sénatus-consulte sur la nomination des maires, et du projet de loi sur la gratuité de l'enseignement primaire.

Le conseil d'Etat a également reçu le projet de sénatus-consulte relatif à la réforme du régime politique des Antilles et de la Réunion.

— Voici quelle serait la nouvelle rédaction de l'article 57 de la Constitution, d'après le sénatus-consulte soumis en ce moment à l'examen du conseil d'Etat :

« Les maires et les adjoints sont nommés par le pouvoir exécutif.

» Ils ne peuvent être pris en dehors du conseil municipal, que dans les conditions qui seront déterminées par la loi. »

C'est M. le conseiller Riché, président de la section de l'intérieur, qui est chargé de préparer le rapport.

— Des informations confuses et contradictoires ont été publiées depuis quinze jours, relativement aux projets de lois élaborés par le ministère et soumis en ce moment aux délibérations du conseil d'Etat.

Ces projets sont jusqu'ici au nombre de trois seulement, et se rapportent aux sujets suivants :

1° Election des bureaux des conseils généraux ;

2° Election du conseil municipal à Lyon ;

3° Election des conseils municipaux dans les communes suburbaines de Paris.

— Parmi les projets de loi qui ont été discutés à Compiègne se trouve aussi, dit-on, celui de la réforme du Code de procédure.

— On annonce pour le 15 novembre le départ de Mgr Darboy pour Rome.

— On dément de Vienne officiellement le bruit d'un remplacement du prince de Metternich.

— AFFAIRE TROPMANN. — Vendredi, le parquet de Colmar a envoyé à Soultz la photographie de Kinck père et celle de Tropmann. Cette dernière, dit l'*Industriel alsacien*, est la seule authentique qui existe, car c'est à Mazas, pour la première fois de sa vie, que Tropmann a été photographié, et le cliché a été brisé aussitôt qu'une épreuve a été tirée. Ces portraits ont été présentés aux trois témoins qui racontent avoir vu Tropmann à Soultz. Parmi eux se trouve la femme Lœvert, aubergiste en cette ville, dont les dépositions, jusqu'ici incertaines, ont pris au vu de ces portraits un caractère d'affirmation absolue.

Cette femme a immédiatement reconnu dans les cartes qu'on lui montrait deux personnages qui, entrés chez elle un jour de la fin d'août, s'étaient fait servir à boire et à manger, et qui ensuite s'étaient dirigés du côté de Cernay.

Les deux autres témoins n'ont reconnu que Tropmann, tandis que la femme Lœvert « n'a plus un doute, dit-elle, sur le vieux Kinck. C'est bien lui avec sa bonne figure de brave homme. On ne peut s'y tromper. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal officiel* publie un décret qui nomme :

Président de chambre à la cour d'Angers, M. Grimault, conseiller à la même cour ;

Conseiller à la cour d'Angers, M. Daguillon, président du tribunal de première instance de Saumur ;

Président du tribunal de première instance de Saumur, M. Leddet, président du siège de Baugé ;

Président du tribunal de première instance de Baugé, M. Boullier de Branche, juge d'instruction.

La quatrième session des conseils municipaux s'ouvrira, dans toutes les communes de l'Empire, du 5 au 10 novembre. Après la session budgétaire de mai, c'est la plus importante pour le nombre et l'importance des questions qui y sont traitées : instruction primaire, bureaux de bienfaisance, chemins vicinaux, etc.

Des mesures très-énergiques sont prises par la gendarmerie qui arrête, sans pitié, tout individu étranger au pays, n'étant pas porteur de papiers parfaitement en règle ou ne pouvant justifier de moyens d'existence et des motifs de sa présence dans notre département.

On espère que par ce moyen on diminuera le fléau incendiaire, auquel les coureurs désœuvrés prennent sans doute une grande part.

Une mesure, qui était à l'étude depuis quel-

que temps déjà et qui répond à un grand intérêt public, est à la veille de se réaliser.

Sous peu de jours, paraîtra le décret relatif aux envois d'argent par le télégraphe.

Le maximum de chaque envoi sera de 5,000 fr., et ce chiffre ne pourra être excédé. La dépêche annonçant l'envoi d'argent coûtera le même prix que la dépêche ordinaire.

Le droit à percevoir sera de 2 0/0.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 29 octobre. — La réunion particulière des progressistes et démocrates a commencé hier soir, à neuf heures, et s'est prolongée très-avant dans la nuit.

M. Figuerola a prononcé un discours contre le duc de Montpensier et en faveur du duc de Gènes.

M. Salmeron a soutenu la candidature d'Espartero.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Moret, Rojo, Arvas, Carrascon, Encinas, Rodrigues et d'autres députés.

Après le résumé de tous les discours fait par le maréchal Prim, 102 députés se sont prononcés pour le duc de Gènes et 2 pour le duc de Montpensier.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalescière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

BOURSE DU 28 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 71 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 101 50.

BOURSE DU 29 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 71 65.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 101 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

être un commencement d'incendie.

Enfin nous débouchons presque en face de la Bénardière. O terreur ! les bâtiments d'exploitation sont en flammes ! Les granges, les étables, la bergerie sont à demi-consumés. Seul, le principal corps de logis est intact. Il y a des angoisses qu'on ne peut pas dire. Justin jette un cri dans un sanglot. Moi, je veux crier aussi, mais ma gorge s'y refuse. J'étouffe. En un bond nous sommes dans la cour. Je me précipite à terre, j'entre dans la maison, et je hurte... je hurte un corps. Aussitôt je me penche, je regarde, je touche. Alors j'ai une horrible vision. A la clarté lugubre de l'incendie, je reconnais ma femme étendue sur le plancher. Elle est sanglante, elle est morte. Près d'elle est accroupie Justine, blessée, muette d'étonnement, presque folle. A quelques pas sont nos deux chiens immobiles, roidis, criblés de balles, les yeux saillants, ayant encore aux dents des morceaux de chair. Trois cadavres gisent plus loin, trois paysans étranglés. A l'aspect de cet affreux tableau, la force m'abandonne, mon cerveau se trouble, je trébuche et je tombe, brisé par la violence de mon désespoir !...

Cette fois encore le père Cazeaux se tut. La douleur poignante de ce souvenir lui arracha des larmes qui sillonnèrent ses joues à flots pressés. Bénédicte, lui aussi, pleurait. Il cachait son visage dans ses deux mains et

murmurait d'une voix entrecoupée : « Pauvre mère, pauvre mère Cazeaux, je ne vous embrasserai donc plus !... Et vous, mes vieux compagnons, mes braves amis ! Castor ! Pollux ! j'espérais vous revoir, hélas ! et c'est fini !... » Puis il reprenait avec une sourde véhémence : « Ah ! les bandits ! les assassins ! » Après un moment de prostration, le fermier parvint à retrouver un peu de calme, et continua son récit.

— Lorsque je repris connaissance, dit-il, il faisait grand jour. J'étais couché sur un lit. Justin et sa femme me donnaient leurs soins. A l'aide de quelques bonnes âmes, venues pour nous secourir, ils avaient déjà fait disparaître tout ce qui pouvait me rappeler trop brusquement mon affreux malheur.

Ma pauvre femme avait été mise en terre. Castor et Pollux avaient aussi reçu une sépulture. On s'était hâté d'éteindre les dernières flammes qui achevaient de réduire en cendres nos constructions et nos bestiaux. Je mis un peu de temps pour rassembler mes idées et retrouver mes souvenirs. Quand je me retraçai ce que j'avais vu, quand mon esprit parvint à se rendre compte de l'horrible réalité, je poussai un cri déchirant... ce fut tout. Après quoi, je tombai dans un morne silence dont rien ne put me faire sortir, ni les exhortations de Justin, ni les prières de Justine.

Je réfléchissais. Je méditais. Je m'étais plongé dans

un abîme de lugubres pensées, dans un tourbillon de projets effrayants. Je songeais à me venger, et je me fatiguais le cerveau à la recherche de quelque vengeance étrange et terrible.

Le lendemain seulement, je consentis à parler. J'interrogeai Muguette. Elle m'apprit que vingt gars armés, les pires qu'il y eut dans tout le pays, avaient envahi la ferme, conduits par Roch Duhoux. Ils avaient demandé de l'argent, et, comme on refusait de leur en donner, ils avaient proféré des menaces de mort. L'un d'eux même avait fait feu, et ma femme, frappée d'une balle, s'était affaissée sur le sol. Alors les chiens, furieux, s'étaient rués sur les lâches. En un instant ils en avaient étranglé trois, puis ils étaient tombés expirants sous une décharge générale commandée par Duhoux. Quelques balles avaient traversé les habits de Justine : une seule, heureusement, l'avait atteinte et n'avait fait que de lui effleurer l'épaule.

« — As-tu reconnu tous ces misérables ? demandai-je à ma fille.

« — Oui, tous ! me répondit-elle, et elle me les nomma.

« — C'est bien ! lui dis-je, il faut que je les tue ! En chasse !... »

Je décroche aussitôt deux carabines pendues sur le manteau de la cheminée. Justin en prend une, je garde

l'autre, et, suivis de Muguette, nous abandonnons la Bénardière, qui n'est plus qu'un amas de débris fumants, pour nous mettre sur la piste des assassins. Depuis ce temps, nous avons erré tous trois à travers le Bocage, nous glissant derrière les haies, nous cachant dans les bois, tendant des pièges, évitant des embûches, tantôt traquant, tantôt traqués, patients, infatigables, et parvenant, à force de ruse et de hardiesse, à nous saisir de l'un de ceux que j'avais condamnés. Nous l'attachions à un arbre, et il était fusillé ; puis je plaçais sur la poitrine du cadavre un papier où était écrit :

« Justice est faite par Mathurin Cazeaux. »

Ensuite nous recommencions nos recherches, car j'avais juré de ne pas laisser un seul meurtrier vivant.

Ils étaient vingt en comptant les trois étranglés par Castor et Pollux ; moi, j'en ai tué quinze. Donc il en reste deux, et le plus coupable, le plus criminel, Roch Duhoux ! Mais bientôt, je l'espère, il n'en restera plus !

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Fresneau, M^a épiciier à Saumur, sont invités à se présenter le vendredi cinq novembre prochain, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
CH. PITON.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE

SUR LICITATION,
Et sur baisse de mise à prix,
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
ET EN UN SEUL LOT,
DE LA PROPRIÉTÉ

DE LA BARDONNEAU

Située commune de Saix (Vienne),
D'un revenu de 1,200 francs.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-et un novembre mil huit cent soixante-neuf, à midi, par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, en son étude à Brézé.

La vente est faite en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, du trois juillet mil huit cent soixante-neuf, et d'un autre jugement du même tribunal, du vingt-trois octobre mil huit cent soixante-neuf.

A la requête de M^{me} Henriette-Marie Moriceau, épouse de M^r Jean Deverge, instituteur, mineure émancipée, et de mondit sieur Deverge, pour l'assistance et l'autorisation de son épouse dont il est le curateur, et au besoin en son nom personnel; M. et M^{me} Deverge demeurant ensemble à Saix, ayant constitué pour avoué M^e Chedeau, avoué demeurant à Saumur, rue du Temple, numéro 22;

En présence de :

1^o M^{me} Jeanne-Joséphine Michet, veuve de feu M. Henri-Philippe Moriceau, propriétaire, demeurant à la Bardonneau, commune de Saix, agissant en son nom et comme tutrice de René-Joseph Moriceau, son fils mineur;

2^o M. Henri-Philippe Moriceau, employé de banque, demeurant à Saumur; tous co-licitants ayant pour avoué constitué M^e Labiche, avoué demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

3^o M. Théophile-Charles Rousseau-Moriceau, docteur médecin, demeurant à Chouzé-sur-Loire, en qualité de subrogé-tuteur du mineur Moriceau, sus-nommé.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

ARTICLE PREMIER.

La propriété de la Bardonneau, située commune de Saix (Vienne), consistant en :

1^o Une maison, sise à la Bardonneau, comprenant trois pièces basses, surmontées de chambres hautes, une boulangerie, deux caveaux, grange, écurie, hangar et autres servitudes; une cour, deux jardins contenant l'un sept ares six centiares et l'autre un are quatre-vingts centiares;

2^o Deux hectares trente-cinq ares quatre-vingt-douze centiares de terre, situés à la grande pièce de la Bardonneau.

3^o Soixante quatre ares quarante-quatre centiares de terre, situés au même lieu.

4^o Un hectare soixante ares soixante-treize centiares de terre, situés à la Bardonneau.

5^o Soixante-douze ares quarante-six centiares de pré, situés au même lieu.

6^o Un hectare cinquante ares soixante-et-un centiares de vigne, au même lieu.

7^o Six hectares vingt-trois ares cinquante centiares de bois, dits le bois Garenne, situés à la Bardonneau.

8^o Cinquante-trois ares vingt-quatre centiares de bois-taillis, situés au même canton.

9^o Quatre ares cinquante centiares de bois-taillis, situés au même canton.

10^o Cinq ares quarante-six centiares de bois-taillis, situés au même canton.

11^o Trois hectares cinq ares de bois-bruyères, situés au même canton.

12^o Huit ares cinquante-sept centiares de terre, situés à la Petite-Couture.

Tous les immeubles ci-dessus désignés forment un ensemble de figure irrégulière, joignant au levant un chemin conduisant de Saix à Fontevraut, au midi Boissonneau, Bigot, Verronneau, Madeleine Breton et autres, au couchant Regnier, Bouillot et autres, et un morceau de vigne dit la Croix-de-Nant ci-après désigné, au nord un chemin tendant de la route numéro deux bis à la Tourette.

13^o Quatre ares cinquante centiares de terre, situés au dit lieu de la Petite-Couture, compris au plan cadastral de la commune de Saix, sous le numéro 1303, section A, joignant au levant Boissonneau, au couchant Regnier, au nord Bouillot.

14^o Une cave en roc dans laquelle se trouve un pressoir garni de ses ustensiles, une autre cave servant autrefois d'écurie, et une cave-perrière, ensemble tous droit de communauté au puits et à la cour se trouvant devant lesdites caves; ces objets situés au canton de la Tourette, joignant au couchant et au nord la perrière commune.

ARTICLE DEUX.

Un hectare huit ares trente-quatre centiares de terre, situés au canton des Coudrières, compris au plan cadastral de la commune de Saix, sous le numéro 1355, section A, joignant au nord Bougouin, au midi Simon, au levant la route de Saix à Fontevraut, et au couchant les Communaux.

ARTICLE TROIS.

Trente-six ares vingt-sept centiares de vigne, situés au canton de Chillois, joignant au nord Dollivet, au midi Bergiau et autres, au levant Moinet-Delalande et Rossignol, au couchant Simon.

ARTICLE QUATRE.

Quarante-trois ares soixante-et-onze centiares de vigne, situés audit canton de Chillois, joignant au nord Papillon, au midi un chemin et Louis Verronneau, au levant le chemin de Chillois, au couchant Bontemps.

ARTICLE CINQ.

Dix-neuf ares quarante-cinq centiares, situés au même lieu, joignant au nord Cercler, au levant Durbigny, au midi M. de Champfleury, au couchant le chemin de Chillois.

ARTICLE SIX.

Huit ares trente-et-un centiares de vigne, situés au lieu dit la Croix-de-Nant, joignant au nord Malécot, au midi Durbigny, au couchant le chemin de Fontevraut à la Tourette, au levant un bois-bruyère désigné sous l'article premier ci-dessus.

Le tout mis à prix à vingt-et-un mille quatre cents francs.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Sanzay, notaire à Brézé.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le trente octobre mil huit cent soixante-neuf.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le trente octobre mil huit cent soixante-neuf, f^o c^o, reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris.

1446) Signé ROBERT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, à Saumur, à l'angle de la place du Marché-Noir et de la rue du Puits-Neuf, occupée par M. Lange. S'adresser audit notaire, et à M. LOISELEUR, rue d'Orléans. (447)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

4.000 francs à l'intérêt de 4 1/2 p. 100. (448)

Etude de M^e MEUNIER, notaire à Channay (Indre-et-Loire).

Et de M^e GUÉRIN, notaire à Longué (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou en détail,
Sur les lieux mêmes.

Le dimanche 21 novembre 1869, à midi.

LA TERRE DE VERNEUIL

(Dite du CHATEAU-NOIR),
Située commune d'Auverse, canton de Noyant (Maine-et-Loire).

Entre les bourg d'Auverse et de Moulherne,
A 2 kilomètres de chaque bourg,
A 24 kilomètres de Saumur,
Et 12 kilomètres de Baugé.

Cette terre est traversée par 2 routes parfaitement entretenues.

Elle comprend :

1^o Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation formant 6 corps de ferme.

2^o Cent soixante-quinze hectares de prés et de terres propres à toutes cultures et particulièrement à celle du colza, ci..... 175 h.

3^o Cent soixante-quinze hectares de beaux taillis et belles bruyères dans lesquels se trouve un grand nombre de sapins, ci..... 175 h.

Contenance totale de la terre, trois cent cinquante hectares ci..... 350 h.

Cette terre touche à la forêt de Baugé, et à de grands domaines peuplés de gibier : chevreuils, lièvres, lapins, perdrix, etc.

La chasse s'y trouve abondante et agréable et est l'une des plus belles de l'Anjou.

S'adresser : sur les lieux, pour visiter la propriété;

Et pour avoir des renseignements et pour traiter :

Soit à M^e GUÉRIN, notaire à Longué (Maine-et-Loire);

Soit à M^e MEUNIER, notaire à Channay (Indre-et-Loire).

(Nota.) Les vendeurs se trouveront sur la propriété, les huit jours qui précéderont la vente. (434)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON à Saumur, rue de la Visitation et rue du Roi-René; magasin, cour et jardin. S'adresser à M^e CLOUARD. (424)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ
A St-Cyr-en-Bourg,

Grande maison, nouvellement restaurée; servitudes, vastes caves en roc; cour, jardin et vigne; le tout clos de murs, d'une contenance d'un hectare quinze ares.

S'adresser à M. BOUTET, expert à St-Cyr, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Au château de Brézé,

Le dimanche 7 novembre 1869, à deux heures après-midi,

BEAUX CHÊNES

ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET

LES COUPES

DE BOIS-TAILLIS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1^o La coupe de la Gallienne, contenant 10 hectares 47 ares 20 centiares.

2^o La petite coupe de la Haye-Doube, contenant 1 hectare 7 ares 20 centiares.

3^o La petite coupe du bois semis de la Bouchardière, contenant 1 hectare 4 ares 18 centiares.

4^o La coupe du bois des Rouères, contenant 9 hectares.88 ares 25 centiares.

5^o La coupe de la Bouchardière, contenant 15 hectares 96 ares.

6^o La coupe du bois de la Roche, contenant 4 hectares 85 ares 19 centiares.

7^o Cent quatre-vingts pieds de chênes, situés dans la coupe du bois Jomain.

8^o Cinquante-neuf pieds de peupliers, situés sur la pièce de terre nommée Marais-d'Asnières.

9^o Cent pieds de chênes, situés sur la coupe de la Haute-Grève.

10^o Deux cent cinquante pieds de chênes, situés dans la coupe de la Fosse-de-Bournée.

Tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe du bois des Rouères qui est située commune d'Epieds, et la coupe de la Bouchardière, et celle du bois de la Roche commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres. Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

MAGASIN DE CHAUSSURES.

ROSSIGNOL AÎNÉ,

Rue de la Tonnelle, 16, à Saumur,

Préviens sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de chaussures pour la saison d'hiver pour hommes, dames et enfants.

M. Rossignol aîné, qui n'a jamais cessé son travail, confectionne toujours sur mesure avec des soins tout particuliers. (429)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée en dernier lieu par M. Rigaud, teinturier.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE

UN PETIT JARDIN,

Entouré de murs,

Situé à Beaulieu, avec cave dans le roc et cheminée.

S'adresser à M^{me} veuve MERCIER, rue St-Nicolas. (387)

A VENDRE

Du 1^{er} au 30 novembre 1869,
LES QUATRE COUPES

DE BOIS-TAILLIS

(Essence de chêne)

Appelées bois des Puées,

Situées à Feline, commune de St-Hilaire-St-Florent.

S'adresser à M. DELBUT, place des Récollets, 2, ou sur les lieux, le dimanche, de midi à trois heures.

A VENDRE

OU A LOUER

L'HOTEL DU CHEVAL BLANC,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. BESNARD, propriétaire, qui l'exploite. (391)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN TRÈS-BON

CABINET DE LECTURE

Situé rue du Mail, 3, à Angers.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UNE BONNE AUBERGE

bien achalandée.

S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. LE ROCH, photographe de l'Ecole impériale de cavalerie, a transféré son atelier rue d'Orléans, n^o 50. (442)

NOUVEAUTÉS.

On demande de suite un apprenti et un jeune homme au pair.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX DAMES

TRAVAIL AGRÉABLE ET LUCRATIF

On demande des dames désirant occuper leurs loisirs à faire de la tapisserie au canévas.

Travail bien payé.

S'adresser à M^{me} BONNIN, rue de Rouen, près du bureau de tabac, en face de la gare, à Saumur. (431)